

Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2022

Le premier décembre deux mil vingt-deux, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 25 novembre 2022, se sont réunis à la Salle de La Passerelle, exceptionnellement pour respecter les mesures sanitaires liées à la pandémie COVID-19, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

Etaient présents : LEFEUVRE Régis, ADAM Mathilde, ADAM Sophie, DUCOIN Julie, DURAND Michel, FOURNIER Pascal, GUILLOIS Isabelle, JUDON Patrice, LOINARD Mickaël, MENARD Jeanine, TERRIER David.

Absent(s) excusé(s) : DUCHENE Lucie, LEGUEDE Nathalie, PERDREAU Ludovic,.

Pouvoirs : - Nathalie LEGUEDE a donné pouvoir à Julie DUCOIN.

Secrétaire de séance : Mickaël LOINARD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 27 octobre 2022.

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 10 - Délibération d'amortissement pour participation (sur immobilisations) versée à TEM / Lampes LED sur 3 giratoires
- 11 - Provisions pour risques et charges : Création, ajustement, reprise de provision.
- 12 - Tarifs des Services communaux / Année 2023.

Urbanisme

1) DPU /Déclaration d'Intention d'Aliéner pour immeuble au n° 13 Rue Robert-Glétron

DCM 2022-12-01-01

Monsieur le Maire expose :

« Le 02 novembre 2022, l'Etude Notariale Méлина LEMEE, Notaire à L'Huisserie (53), a adressé en Mairie une déclaration d'intention d'aliéner, enregistrée sous le n° 129 en Mairie, et concernant un ensemble immobilier sis au n° 13 Rue Robert-Glétron, cadastré AA18 et AA19 (immeubles bâtis et terrains) ;

Considérant la délibération référencée DEL 2021-037 du 13/03/2021 de la Communauté de Communes des Coëvrons instituant le DPU sur les zones U et AU du PLUi des Coëvrons, et déléguant, à chaque Conseil Municipal des communes, l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur ces zones sauf pour les zones classées UE, 1 AUE et 2 AUE) ;

Considérant la délibération n° 2021-06-02-11 du Conseil Municipal de Vaiges plafonnant à 76 000 € la délégation consentie au maire pour l'exercice du droit de préemption urbain, en réponse aux DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) ;

Le Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice, ou non, du droit de préemption sur l'ensemble immobilier présenté.

Décision :

***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
- décide de ne pas exercer son droit de préemption.***

2) **DPU /Déclaration d'Intention d'Aliéner pour immeuble au n° 3 Rue de l'Ancienne Gare**

DCM 2022-12-01-02

Monsieur le Maire expose :

« Le **10 novembre 2022**, Maître Rémy LEROUX, Notaire à Changé (53), a adressé en Mairie une déclaration d'intention d'aliéner, enregistrée sous le n° **130** en Mairie, et concernant un ensemble immobilier sis au n° **3 Rue de l'Ancienne Gare**, cadastré **AA82** (immeuble bâti et terrain) ;

Considérant la délibération référencée DEL 2021-037 du 13/03/2021 de la Communauté de Communes des Coëvrons instituant le DPU sur les zones U et AU du PLUi des Coëvrons, et déléguant, à chaque Conseil Municipal des communes, l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur ces zones sauf pour les zones classées UE, 1 AUE et 2 AUE) ;

Considérant la délibération n° 2021-06-02-11 du Conseil Municipal de Vaiges plafonnant à 76 000 € la délégation consentie au maire pour l'exercice du droit de préemption urbain, en réponse aux DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) ;

Le Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice, ou non, du droit de préemption sur l'ensemble immobilier présenté.

Décision :

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
- décide de ne pas exercer son droit de préemption.*

Enregistrée en Préf le 02/12/2022

publiée le 02/12/2022

3) **DPU /Déclaration d'Intention d'Aliéner pour immeuble au n° 6 Impasse des Marronniers**

DCM 2022-12-01-03

Monsieur le Maire expose :

« Le **25 novembre 2022**, l'Office Notarial SELARL GOUX-LAFOUX, Notaires Associés à Meslay du Maine (53) et Vaiges (53), a adressé en Mairie une déclaration d'intention d'aliéner, enregistrée sous le n° **131** en Mairie, et concernant un ensemble immobilier sis au n° **6 Impasse des Marronniers**, cadastré **AA91** (immeuble bâti et terrain) ;

Considérant la délibération référencée DEL 2021-037 du 13/03/2021 de la Communauté de Communes des Coëvrons instituant le DPU sur les zones U et AU du PLUi des Coëvrons, et déléguant, à chaque Conseil Municipal des communes, l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur ces zones sauf pour les zones classées UE, 1 AUE et 2 AUE) ;

Considérant la délibération n° 2021-06-02-11 du Conseil Municipal de Vaiges plafonnant à 76 000 € la délégation consentie au maire pour l'exercice du droit de préemption urbain, en réponse aux DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) ;

Le Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice, ou non, du droit de préemption sur l'ensemble immobilier présenté.

Décision :

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
- décide de ne pas exercer son droit de préemption.*

Enregistrée en Préf le 02/12/2022

publiée le 02/12/2022

Lotissement du Haut Ormeau

4) **Convention de Partenariat avec Méduane Habitat/Projet de construction de logements locatifs**

DCM 2022-12-01-04

Monsieur le Maire :

- rappelle les échanges avec Méduane Habitat concernant un éventuel projet de construction de logements locatifs sur le Lotissement du Haut Ormeau à Vaiges ;
- donne lecture du courrier en date du 08/11/2022 de Méduane Habitat annonçant que ce projet, aujourd'hui avancé, et actuellement en phase d'esquisse, sera prochainement présenté à la Commune, avant le dépôt du permis de construire ;
- donne lecture du projet de Convention de Partenariat à passer entre Méduane Habitat et la Commune de Vaiges, et présentant les conditions de faisabilité de cette opération de construction de logements.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *accepte les termes de cette convention, qui sera annexée à la présente délibération ;*
- *autorise le Maire à signer cette convention, avec Méduane Habitat*

- Enregistrée en Préf le 05/12/2022

publiée le 05/12/2022

Opération 172 /Ouvrage d'Art

5) Rénovation du mur de soutènement de la chaussée de la Rue Robert-Glétron (Route de Laval avant le pont de La Vaige)

- Lancement de l'opération
- Demandes d'aides financières

DCM 2022-12-01-05

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision le 07 novembre dernier (dans le cadre de sa délégation de compétence) désignant Mayenne Ingénierie pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour ce projet de rénovation d'un mur de soutènement situé Rue Robert-Glétron.

Il présente le dossier d'Avant-Projet Sommaire chiffré, reçu le 17 novembre de Mayenne Ingénierie.

En considérant des éléments connus à ce jour, le coût de cette opération peut être estimé comme suit :

Descriptif de la dépense	HT	TTC
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage /May. Ingén.	1 890,00 €	2 268,00 €
Travaux	21 512,50 €	25 815,00 €
Coût total	23 402,50 €	28 083,00 €

Décision :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-> PREND ACTE de la situation du dossier et des coûts comme présentés ci-dessus ;

-> PREVOIT LE PLAN DE FINANCEMENT suivant :

- Subv Etat /DETR 2023 (30 % de 23 402,50 € HT) :	7 020,75 €
- Subv Amendes de police 2023 (25 % de 23 402,50 € HT) :	5 850,00 €
- FCTVA :	4 606,00 €
- autofinancement :	<u>10 606,50 €</u>
Total des financements =	28 083 €

- sollicite pour cette opération l'aide financière :

-> de l'Etat au titre de la DETR 2023,

-> du Conseil Départemental au titre du Programme Amendes de Police 2023,

- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Enregistrée en Préf le 02/12/2022

publiée le 02/12/2022

6) Indemnité de gardiennage de l'église /Année 2022

DCM 2022-12-01-06

Question reportée (en attente d'éléments)

7) Budget Général /Décision Modificative Budgétaire n° 2022-04

DCM 2022-12-01-07

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire suivante :

BUDGET PRINCIPAL VAIGES						
DM 4						
FONCTIONNEMENT						
MVT	CHA	NATURE	OPE COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE	
REEL	014	739211 - Attributions de compensation	AC modifiée selon délib CC nov 2022 = 232 329 €prévu au Budget 203760 €	28 600,00		
		739223 - Fonds de péréquation des ress	Prévu BP : 0 € Prélèvements FPIC : 83 €	90,00		
	66	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	Emprunt CDC Restructuration urbaine : Augmentation taux basé sur livret A soit 2% au lieu de 1,5% sur échéance de juillet et octobre	500,00		
	73	73223 - Fonds de péréquation des ress	Prévu au BP : 12 000 € FPIC reversé : 12 851 €		850,00	
REEL	77	7713 - Libéralités reçues	Assurance vie M. Montillet (T n°333 du 10/11/2022)		367 000,00	
REEL			SOMME REEL	29 190,00	367 850,00	
TOTAL				29 190,00	367 850,00	
INVESTISSEMENT						
MVT	CHA	NATURE	OPE COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE	
REEL	13	1322 - Régions	218 Amendes de police BP : 10 000 € Notification : 14 600 €		4 600,00	
		13251 - GFP de rattachement	193 20 000 € en reports 2021, mais déjà encaissés 16 000 € en 2019		-16 000,00	
		1347 - Dotation de soutien à l'investissem	214 DSIL aménagement micro crèche Subvention notifiée le 2/09/2022		137 500,00	
	21	2188 - Autres immobilisations	151 Complément pour chaudière		3 500,00	
		2151- Réseaux de voirie	218 Complément Opération rue du musée		6 000,00	
		2051 - Concessions et droits similaires	142 Compléments opération Matériels		5 000,00	
REEL	020	020 - Dépenses imprévues		111 600,00		
REEL			SOMME REEL	126 100,00	126 100,00	
TOTAL				126 100,00	126 100,00	

Enregistrée en Préf le 02/12/2022

publiée le 02/12/2022

Intercommunalité

8) Action « Chantiers Argent de Poche 2023 »

DCM 2022-12-01-08

A ce jour, le recensement des Communes candidates à l'accueil de Chantiers « Argent de Poche 2023 » n'est pas réalisé ; toutefois, pour anticiper, le Conseil Municipal est invité à débattre des actions qui pourront être proposées sur la Commune de Vaiges dans le cadre de cette action communautaire, sur la période des vacances scolaires de Pâques 2023.

Les activités suivantes sont suggérées pour 2023 :

- Fabrication de boîtes à livres
- Interventions sur les décors de Noël (rénovation et nouvelles décorations)
- Peinture hall accueil Mairie (sous réserve car activité concurrentielle sur secteur économique)

Enregistrée en Préf le -non soumis à transmission en Préf-

publiée le

Adressage

9) Adressage : modification liée à une division foncière entraînant le changement d'entrée sur une propriété

DCM 2022-12-01-09

Considérant le coût estimé à 12 000 € HT € par TEM pour cette opération et la participation communale estimée à 9 600 € ;

Considérant le versement de cette participation pour un montant définitif de 9 322,03 € ;

Considérant l'amortissement réglementaire de ce type de participation financière ;

Décision :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe :

-> pour la participation versée au Syndicat TEM, les conditions d'amortissement suivantes :

Objet : lampes LED / 3 giratoires routiers

Montant à amortir : 9 322,03 €

Durée d'amortissement = 3 ans, à compter de l'année 2023 (soit montant annuel de 3 107,35 € à inscrire au Budget Général, sur les exercices 2023 et 2024, et 3 107,33 € sur l'exercice 2025).

Imputations comptables de l'amortissement :

-> recettes d'investissement : chapitre 040 / article 28041582

-> dépenses de fonctionnement : chapitre 042 / article 6811

- Enregistrée en Préf le 05/12/2022

publiée le 05/12/2022

11) Provisions pour risques et charges : Création, ajustement, reprise de provision

DCM 2022-12-01-11

a) Contexte

Pour l'ensemble des entités du secteur privé et public, les normes comptables imposent d'enregistrer en comptabilité une provision sur l'exercice en cours, en raison de la réalisation probable d'un risque ou d'une charge nécessitant une sortie de ressources sur un prochain exercice.

Du point de vue comptable, une provision doit impérativement être enregistrée lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- la réalisation du risque ou de la charge est encore incertaine, mais des événements survenus ou en cours, la rendent probable ;
- le risque ou la charge doit être nettement précisé quant à son objet ;
- l'échéance de la sortie de ressources ou le montant ne sont pas connus précisément, mais ils sont néanmoins évaluables avec une approximation suffisante.

Sur les exercices antérieurs, aucune provision n'a été constituée.

b) Enjeux

Le résultat comptable se retrouve ainsi cohérent avec la réalité des obligations financières de la structure même si celles-ci ne sont pas encore décaissables.

Au 18/11/2022, les restes à recouvrer antérieurs au 31 décembre 2020 s'élèvent à 4 804.67 €.

Dès lors, il y a lieu de constituer une provision d'un montant de 720 € selon la méthode suivante : 15% des créances douteuses et contentieuses datant d'avant le 31 décembre 2020.

c) Mise en œuvre

Une délibération du conseil municipal est nécessaire pour les créations de provisions.

Les crédits nécessaires doivent être inscrits au budget.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les éléments exposés ci-dessus.:

Décision :

Le Conseil Municipal,
 VU l'article R 2321-2 du Code général des collectivités territoriales régissant les conditions de constitution des provisions, et prévoyant que celles-ci doivent donner lieu à une reprise en cas de réalisation du risque,
 VU le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de la commune,
 CONSIDERANT que le montant des restes à recouvrer des produits de services antérieurs au 31 décembre 2020 s'élève à 4 804.67 € TTC au 18 novembre 2022,
 CONSIDERANT qu'il y a lieu de constituer une provision,
 Après en avoir délibéré et avoir procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 12

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

- **APPROUVE** la création d'une provision pour compte de tiers compromis comme suit : Article 6817 pour 720.00 €
- **DIT** que les crédits inscrits au budget général lors du BP 2022 sont suffisants pour couvrir la dépense ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et actes utiles.

– Enregistrée en Préf le 05/12/2022

publiée le 05/12/2022

12) Tarifs des Services communaux /Année 2023

DCM 2022-12-01-12

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs en vigueur (pas d'augmentation) pour l'année 2023, comme suit :

Commune de VAIGES	
Tarifs applicables au 1er janvier 2023	Tarifs 2023
(décision du Conseil Municipal du 1er décembre 2022 => maintien des tarifs 2022)	
LOCATIONS DE SALLES	
<i>Pour asso vaigeoises : 2 gratuités annuelles (pour chaque salle, et en dehors des créneaux "habituels" d'activités)</i>	
SALLE POLYVALENTE	
Vin d'honneur (durée maxi = 1/2 journée)	120,00 €
Location (durée maxi = journée + soirée)	200,00 €
Caution	500,00 €
Forfait chauffage du 15 octobre au 15 avril	150,00 €
Forfait ménage pour salle rendue non propre	200,00 €
Pénalité pour oubli d'éteindre chauffage salle des sports	150,00 €
Mise à disposition aux Associations (ou autres organisations) <u>non vaigeoises</u> pour activités physiques ou sportives, tarif par heure d'occupation	8,90 €
+ supplément chauffage sur période du 15/10 au 15/04 ; tarif par heure d'occupation	2,70 €
SALLE CULTURELLE "La Passerelle"	<i>voir fin du document</i>

LOCATIONS DE MATERIELS + casse ou perte	
TABLES	
Location / table	5,60 €
Location / chaise	0,25 €
CASSE ou PERTE DE MATERIELS	
Chaise bois (piètement tube maron ou vert)	32,20 €
Chaise coque plastique (piètement tube)	32,20 €
Table grande (dim. 3,10 m X 0,76 m)	160,75 €
Table petite (dim. 2,50 m x 0,76 m)	107,20 €
Tables modulables :	
plateau (1,20 mx 0,80 m) l'unité	53,60 €
pied, tube (largeur ou longueur) l'unité	21,00 €
BASCULE PUBLIQUE	
BASCULE PUBLIQUE	
forfait unique (cf. délib du 31 mai 2007)	3,80 €

CIMETIERE		
CONCESSIONS CIMETIÈRE		
<u>SIMPLES</u>	15 ans	100,00 €
	30 ans	160,00 €
	50 ans	265,00 €
<u>DOUBLES</u>	15 ans	202,00 €
	30 ans	318,00 €
	50 ans	530,00 €
COLOMBARIUM		
Tarif par urne	15 ans	100,00 €
	30 ans	160,00 €
	50 ans	265,00 €

SERVICES PERISCOLAIRES - Tarif Applicable au 01/09/2023		
RESTAURANT SCOLAIRE		
Repas enfant		
- enfant vaigeois (tarifications selon QF)	QF <= 300	1,00 €
	QF de 301 à 750	2,85 €
	QF de 751 à 1236	3,45 €
	QF > 1236	3,60 €
	sans QF	3,60 €
- enfant hors commune	inscrit sur Portail Familles ABELIUM	3,90 €
- enfant vaigeois et hors commune	non inscrit sur Portail Familles ABELIUM	5,00 €
repas adulte	tarif unique	7,00 €
ACCUEIL PERISCOLAIRE		
Tarif Accueil du matin (7h à 8h30)	Tarif par 1/2 heure de présence pour QF <= 1236	0,50 €
	Tarif par 1/2 heure de présence pour QF > 1236	0,55 €
Tarif Accueil du soir (16h30 à 19h)	Tarif 1ère heure de présence pour QF <= 1236	1,20 €
	Tarif 1ère heure de présence pour QF > 1236	1,70 €
	Tarif par 1/2 h de présence suppl pour QF <= 1236	0,50 €
	Tarif par 1/2 h de présence suppl pour QF > 1236	0,55 €

<i>Les familles sans QF sont facturées au tarifs les plus forts</i>		
Forfait "Retard"	pour dépassement des horaires d'accueil	18,00 €

CULTURE ET PATRIMOINE		
Droit d'inscription aux activités organisées		2,00 €
Tarifs de vente de Livres de la Collection ROBERT-GLETRON	Lettres d'un enfant	8,00 €
	Devoirs d'un écolier	8,00 €
	Régine	8,00 €
	Armande	8,00 €
	Poésies	8,00 €
	Biographie Œuvres pédagogiques	8,00 €

DROITS DE PLACE et DROITS DE VOIRIE /Régie	
<i>Marché - Primeurs - Maraîchers - Producteurs - Fleurs - Sapins ... Déballeurs et Marchands Forains avec étalages marchandises, Marchands ambulants, Etalages...; Camionnettes pizza, sandwiches, kebab, frites, galettes, crêpes, saucisses...</i>	
- L'emplacement 5 ml, Abonnement annuel (proratisé si abonnement en cours d'année)	54,65 €
- 1 stand ponctuel (marchands Occasionnels, passagers) de 5 ml, par jour	11,00 €
- Le ml supplémentaire, par jour	11,00 €
<i>Camions outillage, Vaisselle, Blanc, produits divers...</i>	
- 1 expo-vente ponctuelle, par jour	32,60 €
- Camions pédagogiques, services publics, don du sang...	gratuit
Tarifs des redevance d'Occupation du Domaine Public Communal	
Terrasses de cafés, restaurants,..., Occupation espace public (devant magasin ou non) <i>sous réserve d'une Autorisation Occupation Domaine Public Communal</i>	gratuit
Véhicules ou installations avec occupation domaine public communal	
Véhicule 4 roues frigorifique aménagé et/ou branchement pour cuisson. Forfait annuel	54,65 €
Utilisateurs occasionnels de branchements sur compteur municipal d'électricité (par jour)	5,50 €
Forains (ou assimilés) sous réserve d'une Autorisation Occupation Domaine Public Communal	gratuit

Salle La Passerelle TARIFS 2023 / LOCATIONS ET CHARGES						
Durées d'occupation	Grande Salle (1)	Cuisin e (1)	Petite Salle étage (1)	Forfait Chauffag e	Forfait Ménag e	Caution
				15 octobre au 15 avril		
Réception après sépulture	Forfait 40 €					
4 heures maxi. : - 1 demi-journée - Réunion ou Vin Honneur	65,00 €	38,00 €	43,50 €	27,00 €	0	0
<i>Payable à 100 % à la signature du contrat de location</i>						
1 journée	238,50 €	76,00 €	51,50 €	54,00 €	108,00 €	433,00 €
	<i>Arrhes : 30 % à la signature du contrat de location</i>					
2 jours	306,50 €	76,00 €	72,00 €	84,00 €	108,00 €	433,00 €
	<i>Arrhes : 30 % à la signature du contrat de location</i>					

(1) Remise de 20 % pour les habitants de la Commune

enregistrée au Reg le 08/12/2022

publiée le 08/12/2022

Décisions du Maire sur Délégations /DCM 2020-06-02-11 : **Porté à connaissance du Conseil Municipal** (Décisions prises sur la période du 16/10 au 15/11/2022)

Réf. Alinéa //article L 2122-22 du CGCT	date de l'acte	Objet	Montant engagé TTC	
Alinéa 4° Marchés < 90 000 € HT	05-oct	Fourniture Lave-Linge Ecole Maternelle - Devis LEVEILLE	613,03 €	
	18-oct	Travaux Peinture Ecole Maternelle - Devis LOISEAU DECO	5 553,61 €	
	20-oct	Travaux Plomberie suite Peinture Ecole Maternelle - Devis LEVEILLE	643,26 €	
	20-oct	Travaux Electricité Eclairage et VMC Ecole Maternelle - Devis LEVEILLE	5 815,93 €	
	20-oct	Travaux Réparation Chaudière MAISON MEDICALE suite Fuite Echangeur Condensation - Devis LEVEILLE (en instance /contr'ordre...affaire à suivre)	1 274,98 €	Fi ^
	27-oct	Fournitures de bureau - Devis DELTA OUEST	252,55 €	
	28-oct	Fourniture et Pose Panneau MDF - Bois pour Porte Manteau Ecole Maternelle - Devis ROCTON	1 103,71 €	
	03-nov	Fourniture Vaisselle Repas des Aînés - Devis FESTI-CONCEPT	190,40 €	
	07-nov	Impression Bulletin Municipal - Devis Cornuel	970,20 €	
	07-nov	AMO Travaux de réparation du Mur de Soutènement Rue Robert Glétron - Devis Mayenne Ingénierie	2 268,00 €	
	08-nov	Fournitures Sapins de Noel - Cde BREHIN	330,00 €	
	10-nov	Ravalement Mur Voirie Domaine Public - Devis SMRBA	7 380,70 €	
	16-nov	Fournitures Gilet Jaune Périscolaires - Cde DECATHLON PRO	60,00 €	
	16-nov	Devis Complémentaire Couche de Forme de Voirie - Rue du Musée - Devis EUROVIA	7 524,60 €	
	16-nov	Travaux Complémentaire Divers - Rue du Musée - Devis EUROVIA	1 344,24 €	
16-nov	Devis Complémentaire Eau Pluviale - Rue du Musée - Devis EUROVIA	8 757,36 €		
17-nov	Travaux Démolition Ancien WC Public Jardin Public - Devis EUROVIA	960,00 €		


Conseil Municipal

Jeudi 22 décembre 2022 à 20h30

Jeudi 26 janvier 2023 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h.

Le Secrétaire de séance,
Mickaël LOINARD



Le Maire,
Régis LEFEBVRE

